

RENDEZ-VOUS des patrouilleurs 2023



Questions/Réponses

Voici une liste des questions/réponses le plus fréquemment posé.



2. On connaît les montants, mais pas la façon de payer?

Comme mentionné dans l'onglet «Mode de paiement» sur le site de l'ARCQ, les responsables de chaque région doivent communiquer avec l'équipe du Parc régional de Beauharnois-Salaberry afin de procéder au paiement de leurs participants pour l'événement. Les organisateurs confirmeront la liste des personnes inscrites et émettront une facture à payer.

3. Prenez-vous les chèques? Si oui, à quel nom doit-on le faire?

Tous les paiements doivent passer par votre responsable de régions (organisation).

4. Est-ce possible de payer uniquement sur place?

Non, malheureusement. Pour l'inscription à l'événement, les montants dus doivent être acheminés à votre responsable de région (organisation) avant le 8 août 2023.











Pour nous contacter



RENDEZ-VOUS des patrouilleurs 2023



5. Est-ce le même prix si on arrive samedi?

Le coût d'inscription pour les patrouilleurs est de 115 \$ et de 138 \$ pour les accompagnateurs/trices (taxes incluses) même si l'arrivée est le samedi.



Les organisations doivent récolter les paiements auprès de leurs membres afin de nous l'acheminer par chèque. Nous enverrons la liste des membres inscrits afin de valider les membres participants.

7. Quel est le tarif d'un.e accompagnateur.trice participant seulement au banquet du samedi soir?

Le tarif reste le même pour un.e accompagnateur.trice qui ne participera qu'au banquet du samedi soir, soit 138 \$ (taxes incluses).

8. Est-ce que l'hôtel Plaza est le même que l'Hôtel MOCO?

Vous avez peut-être remarqué que l'Hôtel Plaza vient tout juste de changer de nom pour l'Hôtel MOCO Valleyfield. Ce changement n'aura aucune conséquence sur vos réservations ou sur vos tarifs. L'Hôtel n'a pas changé de propriétaire, mais seulement de nom afin de mettre en lumière l'importance du patrimoine industriel.





TOURISME MONTÉRÉGIE





Pour nous contacter